

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 26\_052**

**OBJET : AFFECTATION DU  
RESULTAT DU BUDGET ANNEXE  
SKI ALPIN 2025**

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise  
2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** Jeudi 26 février 2026

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Pouvoirs : 2 Votants : 30</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 30 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud-de-Couz) ;</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ; Marie-Aude GONON à Olivier LEMPEREUR.</p>
---	--

Après avoir voté le compte financier unique, il convient de rappeler que le compte financier unique présente :

**CFU 2025 - BUDGET ANNEXE SKI ALPIN**

	REALISATIONS DE L'EXERCICE	DEPENSES	RECETTES	
	SECTION FONCTIONNEMENT	108 125.51 €	37 495.52 €	-70 629.99 €
	SECTION INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>REPORTS</b>	Report en section de fonctionnement	0.00 €	62 056.38 €	62 056.38 €
	Report en section d'investissement 001	0.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
	<b>TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)</b>	<b>108 125.51 €</b>	<b>129 551.90 €</b>	21 426.39 €
	<b>RESTES A REALISER</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	0.00 €
<b>RESULTAT</b>	SECTION FONCTIONNEMENT	108 125.51 €	99 551.90 €	-8 573.61 €
	SECTION INVESTISSEMENT	0.00 €	30 000.00 €	30 000.00 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>108 125.51 €</b>	<b>129 551.90 €</b>	21 426.39 €
	<b>EXCEDENT</b>		<b>21 426.39 €</b>	

**AFFECTATION DES RESULTATS**

CC CŒUR DE CHARTREUSE		BUDGET ANNEXE SKI ALPIN			
	REPORT RESULTAT 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2024		CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR
INVESTISSEMENT	30 000.00 €	0.00 €	DEPENSES	0.00 €	0.00 €
			RECETTES	0.00 €	
FONCTIONNEMENT	62 056.38 €	-70 629.99 €			-8 573.61 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Résultats repris sur le budget 2025		
1068-Recette investissement	Affectation à l'investissement	0.00 €
001- Recette investissement	Reprise résultat d'investissement	30 000.00 €
002-Dépenses fonctionnement	Reprise résultat de fonctionnement	8 573.61 €

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Résultats repris sur le budget 2025		
1068-Recette investissement	Affectation à l'investissement	0.00 €
001- Recette investissement	Reprise résultat d'investissement	30 000.00 €
002-Dépenses fonctionnement	Reprise résultat de fonctionnement	8 573.61 €

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 17/03/2026

La Présidente,  
Anne LENFANT.

